

MAIRIE DE SAINT CÉZERT**Code postal : 31330****Tél : 05 61 82 67 05****Fax : 05 61 82 69 89****PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION****DU CONSEIL MUNICIPAL****Du 18 mars 2019****Séance 2019-II**

L'an deux mille dix-neuf, le 18 mars à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude BUTTO maire.

Présents : Claude BUTTO, Gilles BOSCH, Patrick BUTTO, Jean Pierre COSTES, Lucien INFANTI René JACOB, Fabien SOURIAU

Absents excusés : Monique DARLES, Karine GASPARIK, Fabienne LAFON, Caroline OLIVEIRA SOARES (procuration donnée à René JACOB).

Secrétaire de séance : Lucien INFANTI.

Date de convocation et d'affichage : 12 mars 2019.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 février 2019.

Aucune remarque n'étant formulée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II-1 : Approbation des comptes de gestion et administratif 2018.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Cézert après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 résumé dans le tableau ci-dessous :

	SECTION	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	308 818,72	334 278,59
	INVESTISSEMENT	88 403,74	118 123,15
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	REPORTS EN FONCTIONNEMENT		88 638,93
	REPORTS EN INVESTISSEMENT		45 628,68
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		397 222,46	586 669,35
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	EN SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	EN SECTION INVESTISSEMENT	27 481,86	0,00
	TOTAL RAR A REPORTER EN 2019	27 481,86	0,00
RESULTATS CUMULES	FONCTIONNEMENT	308 818,72	422 917,52
	INVESTISSEMENT	112 885,60	163 751,83
	TOTAL CUMULE	424 704,32	586 669,35

Approuvent, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2018.

II-2 : Affectation des résultats.

Après avoir examiné le compte administratif, le conseil municipal statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017 approuve, à l'unanimité, les affectations suivantes :

- Résultat de l'exercice : + 25 459,89 €,
- Résultats antérieurs reportés : + 88 638,93 €,
- Résultats à affecter : + 114 098,80 €,
- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0,00 €,
- Report en fonctionnement R 002 : 114 098,80 €.

II-3 : Remplacement du tableau de commande des cloches.

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la panne de notre système campanaire le service chargé de sa maintenance a diagnostiqué une panne du tableau de commande qui nécessite son remplacement.

Le devis relatif à ce remplacement s'établit ainsi :

- Total HT 2 095,00 €
- TVA 20% 419,00 €
- Total TTC 2 514,00 €.

Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité, d'approuver ce devis et chargent Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour rétablir la sonnerie des cloches.

II-4 : Convention fonds de concours pool routier 2019-2021.

Monsieur le Maire indique que par délibération 210219 n° 07 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans a approuvé la reconduction des fonds de concours annuels précédents pour le pool routier 2019-2021.

Pour notre commune ce fonds de concours annuel s'élève à 89,16 €.

Après en avoir délibéré les conseillers décident, à l'unanimité, d'accepter la reconduction de ce fonds de concours pour le pool routier 2018-2021.

II-5 : Désignation d'un interlocuteur privilégié, relais RGPD, dans le cadre de la mission du Délégué à la Protection des Données (DPD) exercée par l'ATD.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a accepté que l'ATD exerce, pour notre commune, la mission de Délégué à la Protection des Données dans le cadre de la mutualisation.

Il convient de désigner un interlocuteur privilégié pour assurer le dialogue dans les diverses étapes de la mission du DPD exercée par l'ATD.

Après discussion René JACOB propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité.

Informations générales :

- Préparation du budget 2019 lundi 25 mars 17h30.
- Vote du budget primitif 2019 lundi 08 avril 18h.
- Finalisation de la révision du PLU. Une présentation du PLU révisé sera proposée au conseil municipal avant son approbation.
- Assainissement collectif. Le SMEA a programmé le début des travaux en 2021, dans le meilleur des cas. Cette décision nous impose de classer, dans le PLU révisé, toutes les zones raccordables à l'assainissement collectif en AU fermé. Dès le début des travaux relatifs à l'assainissement collectif il sera nécessaire de procéder à une modification du PLU, avec enquête publique, pour l'ouverture de ces zones.
Le conseil municipal doit se porter acquéreur des terrains prévus pour l'installation de la station d'épuration et des pompes de relevage.
- Travaux à prévoir en 2019. Après avoir dressé une liste, non exhaustive, des travaux à réaliser, Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir à ceux qu'il convient d'entreprendre dès maintenant.
- Pool routier 2019-2020. Pour cette période la commune dispose d'un montant de 163 387,23 €. Un programme de travaux sera proposé par le service voirie de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans aux élus avant décision.

En l'absence de questions diverses la séance est levée à 20h